

Le Dauphinois est-il procédurier ?

Les affaires Cudrifin et Leyssin

par Georges Salamand

Avec l'avarice, le principal défaut du Dauphinois serait, dit-on, une pathologique dilection pour la procédure et ses arcanes.

Au XVIII^e siècle, les consuls de la communauté d'Ambel, soucieux d'offrir un poste à un instituteur, motivaient ainsi le recrutement : « Il lui sera demandé d'apprendre aux enfants à lire et à suivre leurs procès ». Ces braves gens ignoraient sans doute ce dicton de vieille sagesse dauphinoise : « Ne plaidez jamais ! Gagner un procès c'est être en chemise. Le perdre c'est aller tout nu »

Le 10 novembre 1422, les syndics de la ville de Romans chargent M^e Pierre CUDRIFIN (ou CUDREFIN), fameux horloger de Fribourg en Suisse, de créer leur horloge communale – le fameux Jacquemart – qui fait toujours honneur à la ville des bords d'Isère.

Pendant une année, le Fribourgeois travaille sur place mais reste chichement payé.

Trois ans plus tard, l'horloge n'étant pas totalement terminée, M^e CUDRIFIN, demande néanmoins avec humilité aux « très chiers et redoutiers seignours », un premier règlement... sans réponse ni effet, sinon cinquante écus d'or péniblement arrachés à la cassette locale. Deux ans plus tard,

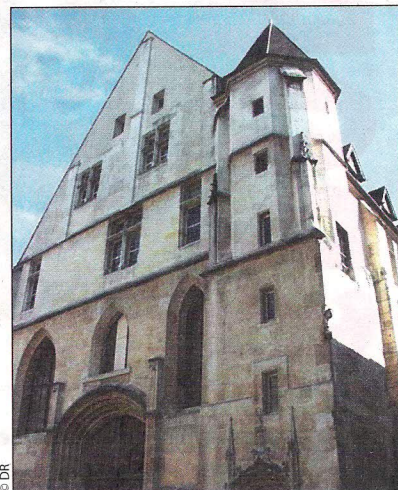
ayant reconnu la dette, les syndics décident pour l'éteindre de lever un nouvel impôt dont le produit... n'ira pas à CUDRIFIN qui vient de changer d'emploi puisqu'il se retrouve « premier bombardier du Roy » et qu'il a, en théorie, le bras long. Le 23 octobre 1428, c'est le Conseil delphinal qui réclame le règlement de la facture du pauvre Fribourgeois. Onze mois plus tard, voilà le gouverneur du Dauphiné, l'ancien compagnon de La Pucelle, Raoul de GAUCOURT qui supplie le chancelier GIRART d'intervenir « pour ce que la volonté du roy est que CUDRIFIN soyt payé »...

En 1430, la haute Cour du Dauphiné prononce, en vain, contre la ville « pour le seigneur CUDRIFIN ». Les hommes de lois de Genève montent alors au créneau, non pour défendre les intérêts de Pierre, décédé, mais ceux de son frère-héritier, Jean. Condamnée derechef, la ville de Romans, en toute mauvaise foi, contestera les droits de Jean CUDRIFIN comme héritier, tout comme la qualité du travail fourni. Elle s'en sortira bien avec un règlement final de trente florins. Les dix ans de procédure avaient payé.

Mémoire longue

Quarante ans plus tard, à Compiègne, un jeune chevalier dauphinois, Pierre de LEYSSIN, compagnon du comte de DAMMARTIN, blessé lors d'un tournoi, fait élection de sépulture dans l'église des Cordeliers et, de ses moines desservants, les héritiers de ses biens à charge pour eux d'y établir sa sépulture et de dire chaque semaine, ad aeternam, une messe de requiem pour le repos de son âme.

Trois siècles plus tard, nous sommes en 1766 quand un arrière-petit-neveu du défunt, Jean-François de LEYSSIN réalise que la tombe est abandonnée et que les messes ne



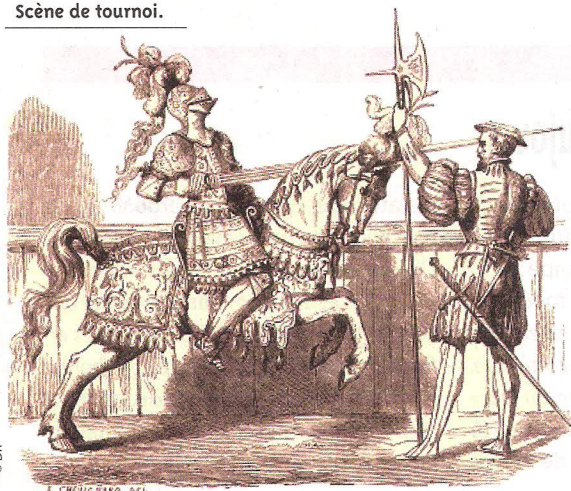
Les Cordeliers de Compiègne.

sont plus dites depuis longtemps.

Après quelques tentatives d'accord amiable, LEYSSIN porte l'affaire devant la juridiction civile de Compiègne et obtient gain de cause. Mais les Cordeliers ne baissent pas les bras en présentant leurs arguments devant le tribunal ecclésiastique de Soissons... qui leur donne raison.

Dix ans se passent... Devenu marquis et syndic de la noblesse, Jean-François, avec l'aide de son cadet Pierre-Louis, le redoutable archevêque d'Embrun, prince du Saint-Empire, forme une nouvelle action devant la Justice du roi lui-même. Le 14 septembre 1776, le père BISTOS, vicaire général d'Embrun, un huissier, quelques sergents et ouvriers se présentent à la porte du couvent où les religieux sont retranchés. L'assignation remise à un serviteur, la porte sera forcée et une nouvelle pierre tombale toute neuve et aux frais des moines, posée dans la chapelle abritant jadis le mausolée du jeune Dauphinois. La longue procédure avait enfin payé ! Douze ans plus tard, la Révolution détruira l'église et le tombeau qui, curieusement, portait une couronne de marquis bien insolite en 1475. « O Vanitas vanitatum ! »

Scène de tournoi.



© DR

L. CHEVIGNARD DEL.